

## Pour une justice réparatrice et guérisseuse par Desmond TUTU

En Afrique du Sud comme partout, on vous inculque dès le plus jeune âge l'idée que la justice doit punir les coupables. (...)

Il est attristant que tant d'hommes et de femmes, dans leur exigence de châtement, semblent en être restés à la fameuse injonction biblique "Œil pour oeil, dent pour dent". Mais, dans la Bible, cet adage répondait au souci de mettre fin à la vengeance qui s'abattait sur la famille de l'auteur d'un meurtre, alors qu'elle n'y était pour rien. "Œil pour oeil, dent pour dent" exprime l'exigence que seul le coupable soit puni, et non ceux dont le seul tort est d'être de ses proches. Ce principe n'avait pas à l'origine le sens qu'on lui prête aujourd'hui, à savoir qu'un meurtre doit être puni par un autre meurtre. Au vu des cruautés commises durant l'apartheid, il n'aurait d'ailleurs jamais pu être appliqué dans mon pays.

A l'époque, en Afrique du Sud, certains ont réclamé une sorte de procès de Nuremberg, spécialement pour ceux qui avaient commis des atrocités au service du système pervers de l'apartheid. Ils exigeaient que les responsables rendent des comptes. Par chance, un tel choix n'était pas véritablement envisageable chez nous. Si le procès de Nuremberg a pu avoir lieu,

c'est parce que les Alliés avaient obtenu une reddition sans condition des nazis et ont pu leur imposer la "justice des vainqueurs".

En Afrique du Sud, ni le gouvernement de l'apartheid ni les mouvements de libération n'étaient en mesure de remporter une victoire totale. Du point de vue militaire, c'était une impasse. Et il faut se souvenir que dans le cas de l'Allemagne, une fois le procès de Nuremberg terminé, les procureurs et les juges pouvaient faire leurs valises et rentrer chez eux, aux quatre coins de la planète, alors que, nous, il fallait bien que nous apprenions à vivre ensemble, dans notre patrie commune.

De tels procès auraient été interminables, empêchant les blessures de se refermer. Il aurait été difficile de fournir des preuves pour étayer des condamnations. Les bureaucrates sont habiles à les faire disparaître. Cela a donc été un soulagement que notre pays ait choisi la voie de la commission Vérité et Réconciliation : l'amnistie en échange de la vérité. Cette proposition était fondée sur le principe d'une justice réparatrice et de l'*ubuntu* (*mot africain qui exprime une attitude d'humanité à l'égard d'autrui et l'importance accordée à la communauté humaine*).

## POUR UNE JUSTICE RÉPARATRICE ET GUÉRISSEUSE PAR DESMOND TUTU

Lors des auditions de la commission Vérité et Réconciliation, il nous a fallu entendre des témoignages épouvantables sur les atrocités qui ont été commises, aussi bien au nom de l'apartheid que pour le combattre. *"On lui a mis de la drogue dans son café avant de lui tirer une balle dans la tête, ensuite on a brûlé le corps. Et comme ça prend sept ou huit heures, pendant ce temps-là on s'est fait des grillades en buvant des bières."* En termes d'inhumanité, les hommes peuvent tomber bien bas.

Chaque fois qu'un de ces témoignages était publié, il fallait faire l'effort de se souvenir que, bien sûr, ces actes étaient monstrueux, mais que leurs auteurs restaient malgré tout des enfants de Dieu. Un monstre ne peut être tenu pour moralement responsable de ses actes. Plus grave encore, qualifier quelqu'un de monstre ferme la porte à toute possibilité de réinsertion. Le principe de la justice réparatrice et de l'*ubuntu* est de reconnaître l'humanité fondamentale des plus odieux criminels.

Il ne faut jamais renoncer, pour quiconque. S'il était vrai que l'on ne peut changer, un meurtrier resterait pour toujours un meurtrier, et tout le processus de la commission Vérité et Réconciliation aurait été impossible à mettre en oeuvre. Il a pu aboutir parce que nous avons cru que même le pire des racistes peut évoluer.

Je pense qu'en Afrique du Sud nous ne nous en sommes pas si mal sortis. C'est aussi semble-t-il l'appréciation du reste du monde. Le principe "Œil pour oeil, dent pour dent" est impraticable quand des communautés sont en conflit — des représailles conduisant à d'autres représailles, dans une spirale sanglante, ainsi que nous le voyons au Proche-Orient.

La justice que nous avons mise en oeuvre en Afrique du Sud, ce que j'appelle la *"justice réparatrice"*, contrairement à la justice punitive, n'est pas axée sur la sanction. Elle vise avant tout à guérir. Le crime a porté atteinte à la relation et c'est cette blessure qui doit être guérie. La justice réparatrice considère le criminel comme une personne, un sujet qui a le sens des responsabilités et la notion de honte, et qui doit être réinséré dans la société.

Il y avait beaucoup de sagesse dans la société africaine traditionnelle. La justice était l'affaire de toute la communauté et la société privilégiait l'harmonie sociale et la paix. En cas de crime, il faut obtenir réparation et aider à la réconciliation du coupable et de la victime.

La justice punitive ignore la victime et le système est généralement froid et impersonnel. La justice réparatrice est porteuse d'espoir. Elle estime que même le pire des criminels peut évoluer. Il ne s'agit pas d'être laxiste face au crime. Le criminel doit réaliser la gravité de son acte par la sanction prononcée, mais il doit y avoir de la place pour l'espoir, l'espoir que le criminel peut devenir un membre qui contribue utilement à la société, après avoir payé sa dette envers elle. Quand nous agissons envers une personne avec la conviction qu'elle peut progresser, qu'elle progresse, elle répond souvent à notre attente.

*Lumière & Vie remercie le journal Le Monde de nous autoriser à citer ces extraits de l'article paru en point de vue dans son édition du 21 janvier 2006.*